



Conférence générale
Vingt et unième session
Riyad, 23-27 novembre 2025

**Rapport du Conseil du développement industriel
sur les travaux de sa cinquante-deuxième session**

(25-27 novembre 2024)

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Questions d'organisation et de procédure	3
II. Rapport annuel du Directeur général pour 2023 (point 3)	5
A. Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 [point 3 a)]	6
III. Rapport du Comité des programmes et des budgets [points 4 a) à g)]	6
A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023 [point 4 a)]	6
B. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts [point 4 b)]	6
C. Souplesse d'exécution du budget [point 4 c)]	6
D. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets [point 4 d)]	7
E. Mobilisation de ressources financières [point 4 e)]	7
F. Gestion générale des risques [point 4 f)]	7
G. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé [point 4 g)]	7
IV. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 5)	7
V. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 6)	8
VI. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 7)	8
VII. Industrie climatiquement neutre et économie circulaire (point 8)	8
A. Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire [point 8 a)]	8
B. Stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques et plan d'action qui s'y rapporte [point 8 b)]	8



VIII.	Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire (point 9)	9
IX.	Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (point 10)	9
X.	Renforcement des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement productives, résilientes et durables (point 11)	9
XI.	Activités du Corps commun d'inspection (point 12)	9
XII.	Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (point 13)	9
XIII.	Activités d'évaluation et de contrôle interne (point 14)	10
XIV.	Questions relatives au personnel (point 15)	10
XV.	Préparatifs du processus de sélection pour le poste de Directeur général (point 16)	10
XVI.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 17)	10
XVII.	Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale (point 18)	11
XVIII.	Ordre du jour provisoire et date de la cinquante-troisième session (point 19)	11
XIX.	Adoption du rapport (point 20) et clôture de la cinquante-deuxième session	11
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil à sa cinquante-deuxième session	12
II.	Documents présentés au Conseil à sa cinquante-deuxième session	20

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa cinquante-deuxième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif. En application du paragraphe e) de la décision IDB.46/Dec.3 du Conseil, le Secrétariat continue à remplacer les comptes rendus analytiques écrits du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques. Ces enregistrements sont accessibles depuis l'extranet de l'ONUDI.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale à sa vingt et unième session :

IDB.52/Dec.2	Gouvernance de l'ONUDI
IDB.52/Dec.4	Souplesse d'exécution du budget
IDB.52/Dec.7	Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire
IDB.52/Dec.10	Processus de sélection pour le poste de Directeur général

I. Questions d'organisation et de procédure

3. La cinquante-deuxième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 25 au 27 novembre 2024 (six séances plénières). Elle s'est tenue en présentiel, mais il a également été possible de suivre les débats de la plénière dans les six langues de l'ONUDI sur la plateforme officielle de streaming des Nations Unies, la télévision en ligne des Nations Unies.

Participation

4. Sur les 52 membres du Conseil¹, les 50 suivants étaient représentés à la session : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

5. Les 48 États Membres suivants de l'ONUDI ont également participé à la session : Afghanistan, Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Croatie, Cuba, El Salvador, Équateur, État de Palestine, Éthiopie, Guatemala, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Paraguay, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Serbie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchèque, Ukraine, Viet Nam et Yémen.

6. L'Ordre souverain de Malte et le Saint-Siège ont participé à la session en qualité d'observateurs.

¹ Aux termes du paragraphe 1 de l'Article 9 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le Conseil comprend 53 Membres de l'Organisation élus par la Conférence. Un siège restant à pourvoir parmi les États inscrits sur la liste A, le Conseil est actuellement composé de 52 membres.

7. Les organismes des Nations Unies mentionnés ci-après étaient représentés : Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

8. L'organisme apparenté des Nations Unies mentionné ci-après était représenté : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

9. Les autres organisations intergouvernementales mentionnées ci-après étaient représentées : Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), Ligue des États arabes (LEA), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation asiatique de coopération forestière, Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO) et Union européenne (UE).

10. Les organisations non gouvernementales mentionnées ci-après étaient représentées : Center for Global Dialogue and Cooperation (CGDC), Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPIT) en Autriche, European Business Council for Africa and the Mediterranean (EBCAM), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) et ISEKI-Food Association (IFA).

Ouverture de la session

11. La cinquante-deuxième session du Conseil a été déclarée ouverte par le Président de la cinquante et unième session, S. E. M. Magdi Ahmed Mofadal Elnour (Soudan).

Bureau de la session

12. Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation S. E. M^{me} Gabriela Sellner (Autriche) Présidente, S. E. M^{me} Evangelina Lourdes Bernas (Philippines), M. Jorge Luis Hidalgo Castellanos (Mexique) et M. Michał Andrukoniś (Pologne) à la vice-présidence, et M. Khaled Boudhane (Algérie) Rapporteur.

Ordre du jour de la session

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour présenté ci-après ainsi que le calendrier de travail examiné par le Bureau élargi le 31 octobre 2024 :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2023 :
 - a) Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023 ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts ;
 - c) Souplesse d'exécution du budget ;
 - d) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;
 - e) Mobilisation de ressources financières ;
 - f) Gestion générale des risques ;

- g) Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé.
- 5. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 6. Réforme du système des Nations Unies pour le développement.
- 7. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).
- 8. Industrie climatiquement neutre et économie circulaire :
 - a) Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire ;
 - b) Stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques et plan d'action qui s'y rapporte.
- 9. Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire.
- 10. Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés.
- 11. Renforcement des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement productives, résilientes et durables.
- 12. Activités du Corps commun d'inspection.
- 13. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle.
- 14. Activités d'évaluation et de contrôle interne.
- 15. Questions relatives au personnel.
- 16. Préparatifs du processus de sélection pour le poste de Directeur général.
- 17. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
- 18. Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale.
- 19. Ordre du jour provisoire et date de la cinquante-troisième session.
- 20. Adoption du rapport.

14. Le Conseil a adopté une proposition de la présidence visant à assurer une utilisation optimale des ressources affectées aux services de conférence (voir annexe I, décision IDB.52/Dec.1), écartant la condition selon laquelle toute suspension d'un article de son règlement intérieur devait être précédée d'un avis de 24 heures.

15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des décisions, et il a chargé M. Jorge Luis Hidalgo Castellanos (Mexique) et M Michał Andrukonis (Pologne), Vice-Présidents, de les présider. Il a en outre fixé l'échéance de réception des projets de décision au 25 novembre 2024 à 17 h 15, et décidé de clore la liste des intervenantes et intervenants le 26 novembre 2024 à 15 h 30.

II. Rapport annuel du Directeur général pour 2023 (point 3)

16. Au titre du point 3, le Conseil était saisi du *Rapport annuel de l'ONUDI 2023* et de ses appendices (IDB.52/2 et IDB.52/2/Add.1). Des déclarations ont été faites au titre de ce point et du point subsidiaire 3 a).

17. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur la gouvernance de l'ONUDI (IDB.52/L.11), et adopté la décision IDB.52/Dec.2 (voir annexe I).

A. Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 [point 3 a)]

18. Au titre du point 3 a), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général faisant le point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.52/3).

19. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

III. Rapport du Comité des programmes et des budgets [points 4 a) à g)]

20. Au titre du point 4 et des points subsidiaires 4 a) à c), le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa quarantième session (IDB.52/13). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023 [point 4 a)]

21. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'ONUDI pour l'année financière allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (IDB.52/4) ; d'un document établi par le Secrétariat, contenant les annexes de ce rapport (non vérifiées) (PBC.40/CRP.2) ; et d'une note du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle présentant des observations sur ce rapport (PBC.40/CRP.3).

22. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie².

B. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts [point 4 b)]

23. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI et d'un point sur ce sujet fait par le Secrétariat (IDB.52/5 et IDB.52/CRP.3), ainsi que d'une note du Secrétariat sur l'état des contributions (IDB.52/CRP.2).

24. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.52/L.2), et adopté la décision IDB.52/Dec.3 (voir annexe I).

C. Souplesse d'exécution du budget [point 4 c)]

25. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi de la conclusion 2024/2 du Comité des programmes et des budgets, d'une note du Secrétariat sur la souplesse d'exécution du budget (IDB.52/6) et d'un rapport du Directeur général sur l'application du principe de la souplesse d'exécution du budget (IDB.52/32).

26. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur la souplesse d'exécution du budget (IDB.52/L.12), et adopté la décision IDB.52/Dec.4 (voir annexe I).

² La délégation de l'Autriche a précisé sa position sur cette question.

D. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets [point 4 d)]

27. Au titre du point 4 d), le Conseil était saisi d'un rapport de la coprésidence du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (IDB.52/7) et de ses comptes rendus actualisés des délibérations du groupe de travail (PBC.40/CRP.5 et IDB.52/CRP.4).

28. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

E. Mobilisation de ressources financières [point 4 e)]

29. Au titre du point 4 e), le Conseil était saisi de la conclusion 2024/3 du Comité des programmes et des budgets, d'un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (IDB.52/8), d'une section du chapitre 6 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2023* sur le financement et les contributions financières (IDB.52/2), d'une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2023 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.40/CRP.6), ainsi que d'un rapport du Directeur général faisant le point sur l'élaboration du projet de lignes directrices stratégiques sur les partenariats et la mobilisation de ressources (IDB.52/14) et d'une note du Secrétariat contenant ce projet de lignes directrices stratégiques (IDB.52/CRP.5).

30. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur la mobilisation de ressources financières (IDB.52/L.3), et adopté la décision IDB.52/Dec.5 (voir annexe I).

F. Gestion générale des risques [point 4 f)]

31. Au titre du point 4 f), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la gestion générale des risques et d'un point sur ce sujet (IDB.52/9 et IDB.52/33), ainsi que d'une note du Secrétariat sur le cadre de cybersécurité de l'ONUDI (IDB.52/CRP.14).

32. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

G. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé [point 4 g)]

33. Au titre du point 4 g), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le projet de plan d'investissement à moyen terme 2024-2025 (IDB.52/10).

34. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

IV. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 5)

35. Au titre du point 3, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (IDB.52/15) et d'une note du Secrétariat dressant un bilan de la Conférence sur un monde libéré de la faim (IDB.52/CRP.13). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

36. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur le renforcement du rôle joué par l'ONUDI dans l'agro-industrialisation et la sécurité alimentaire (IDB.52/L.13), et adopté la décision IDB.52/Dec.6 (voir annexe I)³.

V. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 6)

37. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement (IDB.52/12).

38. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

VI. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 7)

39. Au titre du point 7, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (IDB.52/11). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

40. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

VII. Industrie climatiquement neutre et économie circulaire (point 8)

41. Au titre du point 8, le Conseil a examiné les deux points subsidiaires suivants. Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

A. Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire [point 8 a)]

42. Au titre du point 8 a), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire (IDB.52/16).

43. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

B. Stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques et plan d'action qui s'y rapporte [point 8 b)]

44. Au titre du point 8 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général faisant le point sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques (IDB.52/17) et d'une note du Secrétariat contenant le projet de plan d'action (IDB.52/CRP.6).

45. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

³ La délégation de l'Argentine a précisé sa position sur cette question.

VIII. Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire (point 9)

46. Au titre du point 9, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire (IDB.52/18). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

47. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur le développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire (IDB.52/L.10), et adopté la décision IDB.52/Dec.7 (voir annexe I).

IX. Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (point 10)

48. Au titre du point 10, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (IDB.52/19). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

49. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

X. Renforcement des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement productives, résilientes et durables (point 11)

50. Au titre du point 11, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le renforcement des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement productives, résilientes et durables (IDB.52/20). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

51. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XI. Activités du Corps commun d'inspection (point 12)

52. Au titre du point 12, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.52/21) et d'une note du Directeur général sur le même sujet (IDB.52/CRP.7).

53. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XII. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (point 13)

54. Au titre du point 13, le Conseil était saisi d'un rapport de la présidence du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle (IDB.52/22) et de la réponse de la direction de l'ONUDI à ce rapport (IDB.52/22/Add.1), ainsi que de deux notes du Secrétariat sur la composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (IDB.52/23 et IDB.52/CRP.18). Des déclarations ont été faites au titre de ce point⁴.

⁴ La délégation de l'Italie a précisé sa position sur cette question.

55. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur la composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (IDB.52/L.4), et adopté la décision IDB.52/Dec.8 (voir annexe I).

XIII. Activités d'évaluation et de contrôle interne (point 14)

56. Au titre du point 14, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne sur les activités de contrôle interne (IDB.52/24) et de son annexe contenant les résumés des audits internes (IDB.52/CRP.9), ainsi que d'un rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne sur les activités d'évaluation (IDB.52/25) et de son annexe contenant les résumés des évaluations indépendantes (IDB.52/CRP.10). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

57. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur les activités d'évaluation et de contrôle interne (IDB.52/L.9), et adopté la décision IDB.52/Dec.9 (voir annexe I).

XIV. Questions relatives au personnel (point 15)

58. Au titre du point 15, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.52/26) et d'une liste du personnel présentée par le Secrétariat (IDB.52/CRP.11). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

59. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XV. Préparatifs du processus de sélection pour le poste de Directeur général (point 16)

60. Au titre du point 16, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le processus de sélection pour le poste de Directeur général (IDB.52/27). Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

61. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur le processus de sélection pour le poste de Directeur général (IDB.52/L.5), et adopté la décision IDB.52/Dec.10 (voir annexe I).

XVI. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 17)

62. Au titre du point 17, le Conseil était saisi de notes du Directeur général sur les demandes d'admission au statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.52/28 et IDB.52/28/Add.1) et sur des renseignements concernant une organisation intergouvernementale (IDB.52/29), ainsi que d'un rapport du Secrétariat sur l'examen du statut consultatif d'organisations non gouvernementales (IDB.52/30).

63. Le Conseil a examiné deux projets de décision déposés par la présidence concernant, d'une part, un accord établissant des relations avec une organisation intergouvernementale (IDB.52/L.7) et, d'autre part, l'examen du statut consultatif d'organisations non gouvernementales (IDB.52/L.6), puis adopté les décisions IDB.52/Dec.11 et IDB.52/Dec.12 (voir annexe I).

XVII. Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale (point 18)

64. Au titre du point 18, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général faisant le point sur les préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale (IDB.52/31/Rev.1). Une déclaration a été faite au titre de ce point.

65. Sur proposition de la présidence, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

XVIII. Ordre du jour provisoire et date de la cinquante-troisième session (point 19)

66. Au titre du point 19, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la cinquante-troisième session (IDB.52/CRP.12).

67. Le Conseil a examiné un projet de décision déposé par la présidence sur l'ordre du jour provisoire et la date de la cinquante-troisième session (IDB.52/L.8), et adopté la décision IDB.52/Dec.13 (voir annexe I).

XIX. Adoption du rapport (point 20) et clôture de la cinquante-deuxième session

68. Le 27 novembre 2024, le Conseil a adopté la version anglaise du rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (IDB.52/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir les versions dans toutes les langues officielles, en concertation avec les représentantes et représentants désignés. Des déclarations ont été faites au titre de ce point.

69. Le Conseil a clos sa cinquante-deuxième session dans l'après-midi du 27 novembre 2024.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil à sa cinquante-deuxième session

<i>N° de la décision</i>	<i>Titre</i>
1	Utilisation des ressources affectées aux services de conférence
2	Gouvernance de l'ONUDI
3	Situation financière de l'ONUDI
4	Souplesse d'exécution du budget
5	Mobilisation de ressources financières
6	Renforcement du rôle joué par l'ONUDI dans l'agro-industrialisation et la sécurité alimentaire
7	Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire
8	Composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle
9	Activités d'évaluation et de contrôle interne
10	Processus de sélection pour le poste de Directeur général
11	Accord établissant des relations avec une organisation intergouvernementale
12	Examen du statut consultatif d'organisations non gouvernementales
13	Ordre du jour provisoire et date de la cinquante-troisième session

Décision IDB.52/Dec.1 Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa cinquante-deuxième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
25 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.2 Gouvernance de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note du *Rapport annuel de l'ONUDI 2023 (IDB.52/2-PBC.40/2)* ;
- b) A prié le Directeur général :
 - i) De tenir des consultations avec les États Membres, dans le cadre du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, au sujet de l'ambition et de la stratégie de l'Organisation, et du nouveau cadre de programmation à moyen terme ;
 - ii) D'améliorer l'actuelle plateforme de données ouvertes de l'ONUDI de sorte que des indicateurs de résultats appropriés soient publiés et mis à jour régulièrement, afin de mesurer les retombées obtenues dans le cadre des projets,

programmes et activités menés par l'Organisation, y compris de ses programmes mondiaux et régionaux, conformément à son mandat ;

iii) De rendre compte au Conseil du développement industriel et à la Conférence générale, à leur prochaine session, des mesures prises pour donner suite à la présente décision.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.3 Situation financière de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans le document [IDB.52/5-PBC.40/5](#) ;

b) A prié instamment les États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard, et a prié le Directeur général de poursuivre, à titre prioritaire, ses efforts pour se mettre en rapport avec les États Membres à cet égard ;

c) A prié le Secrétariat de continuer à aider les États Membres qui avaient des difficultés, notamment économiques et financières, à s'acquitter de leurs obligations financières, en mettant en place des plans de paiement ou autres dispositifs ;

d) A prié le Directeur général de redoubler d'efforts pour recouvrer les arriérés des anciens États Membres et de lui présenter, à sa cinquante-troisième session, un rapport complet à ce sujet.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.4 Souplesse d'exécution du budget

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note de la décision GC.20/Dec.14 ;

b) A prié les États Membres de continuer à négocier, dans le cadre de la quarante et unième session du Comité des programmes et des budgets et de la cinquante-troisième session du Conseil du développement industriel, au sujet de la décision d'autoriser le Directeur général, pour une durée à déterminer d'un commun accord, à effectuer, dans les limites des montants approuvés par la Conférence générale pour le budget ordinaire, des transferts entre les principaux objets de dépense des domaines de résultats, à hauteur de 10 % maximum des montants initialement inscrits au budget ordinaire à partir desquels les transferts étaient effectués.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.5 Mobilisation de ressources financières

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans le document [IDB.52/8-PBC.40/8](#) ;

b) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver, de manière équitable et transparente, les projets – préalablement élaborés et arrêtés par le Secrétariat de l'ONUDI et les parties et donateurs concernés – devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2024 et 2025, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 ([IDB.49/8-PBC.37/8](#)) ;

c) A encouragé les États Membres et les autres partenaires financiers à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versaient à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats ainsi que pour le Fonds pour l'innovation et la transformation et pour le Fonds d'équipement ;

d) A également encouragé tous les partenaires financiers à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, précisément pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités de programme de manière rapide et coordonnée ;

e) A prié les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;

f) A encouragé les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et, en particulier, à prendre l'initiative de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage des coûts, et ceux qui provenaient de partenaires financiers à titre bilatéral, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et d'y faciliter l'accès ;

g) A vivement recommandé aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déployait pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres espaces de dialogue, afin de faire en sorte que ces initiatives soient bien connues, que leur importance pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient mises à disposition.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.6 Renforcement du rôle joué par l'ONUDI dans l'agro-industrialisation et la sécurité alimentaire

Le Conseil du développement industriel :

a) A réaffirmé que l'élimination de la faim et de la pauvreté étaient des objectifs primordiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et souligné qu'il était urgent d'accorder une attention soutenue à ces questions cruciales ;

b) Était conscient que la réalisation de ces objectifs nécessitait des interventions ciblées permettant d'accroître la valeur ajoutée dans l'agrobusiness, de faciliter la transformation des systèmes alimentaires et de promouvoir une agro-industrialisation durable et inclusive, conformément au mandat de l'ONUDI ;

c) S'est félicité de la participation de l'ONUDI à l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, lancée le 18 novembre 2024 à Rio de Janeiro (Brésil) et dont l'ONUDI est un membre fondateur ;

d) A pris note des mesures prises pour souligner la priorité accordée à la sécurité alimentaire dans les organisations sises à Vienne, notamment de la création, à Vienne, du Groupe des amis de la sécurité alimentaire, un mécanisme informel destiné à soutenir les organisations sises à Vienne et leurs États membres dans l'action qu'ils mènent dans ce domaine essentiel, et considéré comme crucial pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 2 (Faim zéro) ;

e) A également pris note des textes issus de la Conférence sur un monde libéré de la faim, qui s'était tenue à Addis-Abeba du 5 au 7 novembre 2024 et qui

avait été coorganisée par l'ONUDI, la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement éthiopien, avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;

f) A en outre pris note de l'édition 2024 de l'Appel mondial, qui avait porté sur l'innovation technologique en matière d'alimentation dans le cadre d'un développement industriel inclusif et durable, et s'était tenue à Séoul le 21 novembre 2024 à l'invitation du Bureau de promotion des investissements et de la technologie de l'ONUDI en Corée ;

g) A prié le Secrétariat de tenir des consultations avec les États Membres afin de donner suite aux textes issus de la Conférence sur un monde libéré de la faim, s'il y avait lieu, en coopération avec d'autres organismes compétents des Nations Unies, notamment en continuant de mettre en œuvre et d'encourager l'initiative de coopération entre les secteurs public et privé intitulée « Un monde libéré de la faim est possible ! », et de rendre compte de ces progrès à la cinquante-troisième session du Conseil.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.7 Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note du rapport du Directeur général (documents [IDB.52/2](#) et [IDB.52/2/Add.1](#)) ;

b) A également pris note du document [IDB.52/18](#), sur le développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire ;

c) A rappelé la résolution GC.18/Res.9, sur le Cadre stratégique de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec les pays à revenu intermédiaire, et la décision IDB.50/Dec.6, sur le développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire ;

d) A demandé de nouveau au Directeur général de prendre de nouvelles mesures pour améliorer la gestion axée sur les résultats des projets, programmes et activités menés par l'Organisation dans les pays à revenu intermédiaire et de tenir des consultations avec les États Membres sur l'exécution du plan de travail de l'ONUDI pour l'établissement de partenariats avec ces pays ;

e) A souligné qu'il importait pour l'ONUDI, compte tenu de l'expérience qu'elle avait acquise dans l'élaboration et l'exécution de programmes de coopération technique dans les différents pays à revenu intermédiaire, notamment ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, que son action permette de surmonter les obstacles qui s'opposaient à un développement industriel durable et de saisir les chances que celui-ci représentait ;

f) A salué les activités menées par la communauté mondiale et régionale des donateurs en Amérique latine et dans les Caraïbes et s'est félicitée des activités menées par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour mettre en commun leurs connaissances et leurs acquis au sein de la région ;

g) A rappelé la résolution GC.11/Res.1, par laquelle avait été créé le « Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes », en 2005, la stratégie régionale de l'ONUDI pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2020-2021, ainsi que les six domaines d'activité prioritaires et leur plan de travail, définis et arrêtés dans le cadre des conférences régionales convoquées par l'ONUDI et organisées à Panama City et Bogota en 2022 et 2023, respectivement ;

h) A prié le Secrétariat de l'ONUDI de mettre à jour le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de reprendre les activités de recherche et de

mobilisation de ressources financières, sans que les ressources allouées aux autres régions n'en pâtissent ;

i) A prié le Directeur général d'informer périodiquement les États Membres de la suite donnée à la présente décision.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.8 Composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note du document [IDB.52/23](#) sur la composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle ;

b) A nommé au Comité, conformément aux dispositions du paragraphe 8 des termes de référence révisés du Comité, le membre suivant, pour un mandat de trois ans allant du 27 novembre 2024 au 26 novembre 2027, ou jusqu'à la nomination d'un nouveau membre (ou au renouvellement du mandat du membre en place) à la cinquante-cinquième session du Conseil, si cette date est postérieure :

M^{me} Agnieszka Słomka-Gołębiowska États inscrits sur la liste D
(Pologne)

c) A approuvé la liste de réserve non exhaustive suivante de candidatures d'États inscrits sur la liste D susceptibles d'être examinées, dans l'ordre indiqué, dans la perspective de futures vacances de siège au Comité :

M^{me} Elena Boytsova (Fédération de Russie) États inscrits sur la liste D

M. Henryk Stanisław Czubek (Pologne) États inscrits sur la liste D

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.9 Activités d'évaluation et de contrôle interne

Le Conseil du développement industriel :

a) A pris note des informations figurant dans les documents [IDB.52/24](#) et [IDB.52/25](#), présentées par le Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne, sur les activités menées au titre des trois fonctions de contrôle de l'ONUDI (évaluation, audit interne et enquête) régies par la Charte du Bureau (décision IDB.48/Dec.10 du Conseil), conformément à la structure du Secrétariat de l'ONUDI révisée en 2024 (circulaire DGB/2024/03) ;

b) A réaffirmé qu'il soutenait les fonctions d'évaluation et de contrôle interne, comme énoncé dans sa décision IDB.51/Dec.10 ;

c) A encouragé à mener de nouvelles évaluations stratégiques fondées sur les résultats et les retombées et à prendre en compte les conclusions sur la performance et les enseignements auxquels ces évaluations donnaient lieu en les intégrant dans les mesures de gestion et les procédures de planification stratégique ;

d) A prié le Secrétariat de rendre compte, à la cinquante-troisième session du Conseil du développement industriel, de l'état d'avancement de l'application des recommandations et des plans d'action en matière de gestion pour toutes les fonctions de contrôle ;

e) A demandé de nouveau au Secrétariat d'assurer, pour le budget approuvé pour l'exercice biennal 2026-2027, un financement transparent, durable et prévisible des fonctions d'évaluation indépendante et de contrôle interne afin de renforcer

encore leur indépendance opérationnelle, et l'a prié à cet égard d'en rendre compte au Conseil.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.10 Processus de sélection pour le poste de Directeur général

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations figurant dans le document [IDB.52/27](#) ;
- b) A décidé, conformément à sa décision IDB.44/Dec.15, d'organiser un forum des candidats au poste de Directeur général, pour le cas où une ou plusieurs candidatures seraient présentées en plus de celle de l'actuel Directeur général ;
- c) A également décidé que ce forum des candidats se déroulerait selon les modalités reproduites à l'annexe du document [IDB.52/27](#) ;
- d) A en outre décidé que si un forum des candidats se révélait nécessaire, conformément au paragraphe b) ci-dessus, celui-ci se tiendrait le 12 mai 2025.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.11 Accord établissant des relations avec une organisation intergouvernementale

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations figurant dans le document [IDB.52/29](#) ;
- b) A autorisé le Directeur général, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 19 de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux Directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations intergouvernementales, gouvernementales, non gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 9), et sur la base des renseignements figurant à l'annexe du document [IDB.52/29](#), à conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'organisation intergouvernementale suivante :

Fonds commun pour les produits de base.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.12 Examen du statut consultatif d'organisations non gouvernementales

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations figurant dans le document [IDB.52/30](#) ;
- b) A décidé, compte tenu des dispositions du paragraphe 21 de l'annexe B de la décision GC.1/Dec.41, d'annuler le statut consultatif des organisations mentionnées à l'annexe I du document [IDB.52/30](#), qui n'avaient pas porté un intérêt suffisant à leur coopération avec l'ONUDI au cours des quatre années précédentes.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Décision IDB.52/Dec.13 Ordre du jour provisoire et date de la cinquante-troisième session

Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.52/CRP.12 ;
- b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa cinquante-troisième session⁵ :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2024⁶.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets :
 - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2024 ;
 - b) Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts ;
 - c) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets ;
 - d) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2026-2027 ;
 - e) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2026-2027 ;
 - f) Mobilisation de ressources financières ;
 - g) Gestion générale des risques ;
 - h) Nomination du Commissaire aux comptes ;
 - i) Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé ;
 - j) Souplesse d'exécution du budget (exercée verticalement et horizontalement).
5. Programme et budgets 2026-2027.
6. Cadre de programmation à moyen terme 2026-2029.
7. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
8. Réforme du système des Nations Unies pour le développement.
9. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).
10. Industrie climatiquement neutre et économie circulaire.

⁵ Liste susceptible d'être mise à jour compte tenu des textes portant autorisation qu'adopteront le Conseil à sa cinquante-deuxième session et le Comité des programmes et des budgets à sa quarante et unième session.

⁶ Le Rapport annuel rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des cibles biennales de l'ONUDI au niveau global. La priorité est donnée à la communication des résultats obtenus à l'aune des cibles fixées dans le programme et les budgets 2024-2025, dont les indicateurs sont un sous-ensemble du cadre intégré de résultats et de performance de l'ONUDI. Le rapport renferme également des informations à l'intention des États Membres sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 75/233 de l'Assemblée générale), ainsi que sur la suite donnée à la « Déclaration de Lima : vers un développement industriel inclusif et durable » (GC.15/Res.1) et à la Déclaration d'Abou Dhabi (GC.18/Res.1), et sur les progrès accomplis dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) [IDB.46/Dec.13, par. i)].

11. Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire.
 12. Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés.
 13. Renforcement des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement productives, résilientes et durables.
 14. Activités du Corps commun d'inspection.
 15. Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle.
 16. Activités d'évaluation et de contrôle interne.
 17. Questions relatives au personnel.
 18. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 19. Recommandation d'une candidature au poste de Directeur général.
 20. Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale.
 21. Ordre du jour provisoire et date de la cinquante-quatrième session.
 22. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa cinquante-troisième session du 30 juin au 3 juillet 2025.

*6^e séance plénière
27 novembre 2024*

Annexe II

Documents présentés au Conseil à sa cinquante-deuxième session

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
1	Élection du Bureau		
2	Adoption de l'ordre du jour	IDB.52/1	Ordre du jour provisoire
		IDB.52/1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
		IDB.52/CRP.1	List of documents (en anglais seulement)
3	Rapport annuel du Directeur général pour 2023	IDB.52/2	<i>Rapport annuel de l'ONUDI 2023</i>
		IDB.52/2/Add.1	Appendices au <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2023</i>
3 a)	Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025	IDB.52/3	Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025. Rapport du Directeur général
4	Rapport du Comité des programmes et des budgets	IDB.52/13	Rapport du Comité sur les travaux de sa quarantième session (10 et 11 juin 2024)
4 a)	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023	IDB.52/4	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023
		PBC.40/CRP.2	Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2023 (unaudited) (en anglais seulement)
		PBC.40/CRP.3	Comments on the Report of the External Auditor. Note by the UNIDO Independent Oversight Advisory Committee (en anglais seulement)
4 b)	Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts	IDB.52/5	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
		IDB.52/CRP.2	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
		IDB.52/CRP.3	Financial situation of UNIDO. Update by the Secretariat (en anglais seulement)
4 c)	Souplesse d'exécution du budget	IDB.52/6	Souplesse d'exécution du budget. Note du Secrétariat
		IDB.52/32	Souplesse d'exécution du budget : mise en application. Rapport du Directeur général

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
4 d) Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	IDB.52/7	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport de la coprésidence
	PBC.40/CRP.5	Update on the report by the informal working group on Programme and Budget Committee-related issues. Report by the Co-Chairs (en anglais seulement)
	IDB.52/CRP.4	Update on the report by the informal working group on Programme and Budget Committee-related issues. Report by the Co-Chairs (en anglais seulement)
4 e) Mobilisation de ressources financières	IDB.52/8	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
	IDB.52/2, chapitre 6	Financement et contributions financières. <i>Rapport annuel de l'ONUDI 2023</i>
	PBC.40/CRP.6	Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2023 (en anglais seulement)
	IDB.52/14	Point sur l'élaboration du projet de lignes directrices stratégiques sur les partenariats et la mobilisation de ressources. Rapport du Directeur général
	IDB.52/CRP.5	Draft strategic guidelines on partnerships and resource mobilization. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
4 f) Gestion générale des risques	IDB.52/9	Gestion générale des risques. Rapport du Directeur général
	IDB.52/33	Point sur la gestion générale des risques. Rapport du Directeur général
	IDB.52/CRP.14	UNIDO's cybersecurity framework. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
4 g) Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé	IDB.52/10	Projet de plan d'investissement à moyen terme 2024-2025. Rapport du Directeur général
5 L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030	IDB.52/15	L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Rapport du Directeur général
	IDB.52/CRP.13	Update on the World Without Hunger Conference. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
6 Réforme du système des Nations Unies pour le développement	IDB.52/12	Réforme du système des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général
7 Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)	IDB.52/11	Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). Rapport du Directeur général

	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
8	Industrie climatiquement neutre et économie circulaire		
8 a)	Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire	IDB.52/16	Activités de l'ONUDI relatives à l'économie circulaire. Rapport du Directeur général
8 b)	Stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques et plan d'action qui s'y rapporte	IDB.52/17	Point sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques. Rapport du Directeur général
		IDB.52/CRP.6	Draft action plan for the implementation of the UNIDO Climate Change Strategy. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
9	Développement inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire	IDB.52/18	Développement industriel inclusif et durable dans les pays à revenu intermédiaire. Rapport du Directeur général
10	Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés	IDB.52/19	Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés. Rapport du Directeur général
11	Renforcement des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement productives, résilientes et durables	IDB.52/20	Renforcement des capacités nécessaires pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement productives, résilientes et durables. Rapport du Directeur général
12	Activités du Corps commun d'inspection	IDB.52/21	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général
		IDB.52/CRP.7	Activities of the Joint Inspection Unit. Note by the Director General (en anglais seulement)
13	Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle	IDB.52/22	Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle. Rapport de la présidence
		IDB.52/22/Add.1	Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle. Réponse de la direction
		IDB.52/23	Composition du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle. Note du Secrétariat
		IDB.52/CRP.8	Membership of the Independent Oversight Advisory Committee. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
14	Activités d'évaluation et de contrôle interne	IDB.52/24	Activités de contrôle interne. Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne
		IDB.52/CRP.9	Summaries of internal audits. Annex to the report by the Director of the Office of Evaluation and Internal Oversight (en anglais seulement)
		IDB.52/25	Activités d'évaluation. Rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
	IDB.52/CRP.10	Summaries of independent evaluations. Annex to the report by the Director of the Office of Evaluation and Internal Oversight (en anglais seulement)
15 Questions relatives au personnel	IDB.52/26	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
	IDB.52/CRP.11	List of UNIDO staff. Note by the Secretariat (en anglais seulement)
16 Préparatifs du processus de sélection pour le poste de Directeur général	IDB.52/27	Processus de sélection pour le poste de Directeur général. Note du Secrétariat
17 Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres	IDB.52/28	Demandes d'admission au statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général
	IDB.52/28/Add.1	Demandes d'admission au statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général. Additif
	IDB.52/29	Renseignements concernant une organisation intergouvernementale. Note du Directeur général
	IDB.52/30	Examen du statut consultatif d'organisations non gouvernementales. Rapport du Secrétariat
18 Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale	IDB.52/31/Rev.1	Préparatifs de la vingt et unième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
19 Ordre du jour provisoire et date de la cinquante-troisième session	IDB.52/CRP.12	Provisional agenda and date of the fifty-third session. Note by the Director General (en anglais seulement)
20 Adoption du rapport	IDB.52/34	Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI. Note du Secrétariat